mal quand ils en ont saisi les indices? Manifestement on ne peut pas espérer cela du grand nombre. Ne doit-on pas même craindre, ajoutait-il, que l'administration supérieure ne se laisse aller quelquefois à sacrifier les véritables intérêts de l'éducation ou de l'instruction aux intérêts parasites des familles que l'enseignement fait subsister. Si nous ouvrons le journal de l'Instruction publique du 3 octobre 1838, nous y trouvons une mesure bien peu propre à rassurer contre la crainte de pareils abus. Sur le rapport de M. Poisson, le conseil royal a arrêté le 28 septembre, contrairement aux conclusions d'une commission spéciale, que les leçons de mathématiques seront dorénavant de deux heures, à commencer en quatrième; les professeurs ne donneront que le même nombre d'heures, seulement le temps de chaque leçon sera doublé. Peut-on abuser à ce point des facultés intellectuelles d'un enfant de douze à quatorze ans? L'expérience a démontré qu'on peut fort bien enseigner les mathématiques avec des lecons d'une heure (1); et, en tout cas, il est contre nature de tenir l'esprit d'un jeune enfant tendu pendant deux heures consécutives sur ces matières abstraites et arides. Il peut se faire que M. Poisson, qui trouve ses délices dans l'étude des mathématiques, n'ait d'autre tort que celui d'avoir jugé en amateur, au lieu de juger d'après les règles du sens commun ; il peut se faire que le conseil royal n'ait d'autre tort que celui d'avoir adopté sans examen l'opinion d'un savant; mais si la mesure se soutient, l'Université aura le tort d'avoir délibérément sacrifié les élèves aux professeurs. Car il y a d'un côté contention d'esprit trop prolongée, ennui, dégoût, intervalles trop longs entre les leçons pour que l'une prépare suffisamment à l'autre des esprits fatigués; de l'autre, aisance et liberté, congé absolu, grande facilité pour vaquer aux affaires domestiques, et cela quatre jours sur six (p. 29).

L'auteur continuait par des considérations sur le personnel de de l'Université, les mutations fréquentes, le défaut d'ensemble, la variété infinie des doctrines, les mauvais exemples que donnent plusieurs professeurs. Puis il posait quelques questions: « Le bien public serait-il compromis, s'il était permis à des prêtres de faire l'éducation des enfants qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique (p. 31)? » « L'Etat serait-il intéressé à ce que la source des vocations sacerdotales se tarît, ou bien à ce que le sacerdoce ne pût désormais faire quelques recrues que dans les classes pauvres (p. 33)? - « La raison d'Etat serait-elle dans une suspicion politique? » — « Quand il s'agit de l'autorité politique, de la puissance gouvernementale, le seul fait de son établissement dénote une disposition spéciale de la Providence, et une obligation d'être soumis et respectueux..; les anarchistes, puis les émeutiers peuvent seuls prendre ombrage des enseignements du clergé (p. 35). • « Direz vous que cette préférence donnée aux prêtres est une duperie! Alors essayez de détromper ces familles ; répandez

⁽¹⁾ Conformément aux principes de M. Bernier, les classes de mathématiques, à Mongazon, n'excèdent jamais la durée d'une heure; quelques-unes ne sont que de trois quarts d'heure, même en rhétorique; et elles n'ont généralement lieu que le matin, les élèves y étant, paraît-il, mieux disposés que dans la soirée.